

COMMUNE DE NOAILHAC (19500)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	08
Représentés	03
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

Date de la convocation : 29/05/2026

Date de l'affichage : 29/05/2026

Date de la réunion : 05/06/2026

STRAUSS Évelyne, Maire	présent(e)
CHAMBEAUDIE Sylvie, conseillère municipale	présent(e)
LESTRADÉ Didier, conseiller municipal	présent(e)
LAMAGAT Antoine, conseiller municipal	pouvoir
TERRIEUX Christophe, conseiller municipal	présent(e)
VINDEVOGHEL Laurent, conseiller municipal	pouvoir
DELPLACE Alexandra, conseillère municipale	pouvoir
CUZON Ingrid, conseillère municipale	présent(e)
LE GALLIC Victoria, conseillère municipale	présent(e)
LÉONARD Émilie, conseillère municipale	présent(e)
ARDAILLOU Julien, conseiller municipal	présent(e)

Pouvoirs : Monsieur Antoine LAMAGAT a donné pouvoir à Monsieur Christophe TERRIEUX, Monsieur Laurent VINDEVOGHEL a donné pouvoir à Madame Évelyne STRAUSS, Madame Alexandra DELPLACE a donné pouvoir à Madame Ingrid CUZON

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à vingt heures, Le Conseil Municipal de Noailhac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Évelyne STRAUSS Maire.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Victoria LE GALLIC a été désigné(e) secrétaire de séance.

Conseil Municipal du 5 juin 2026

Délibération n°2026-20 Élection des délégués et suppléants élections sénatoriales 2026

Affiché le 8 juin 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-20 : SÉNATORIALES 2026 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS***5.1 Élections exécutif***

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme la Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM Christophe TERRIEUX, Didier LESTRADE, Julien ARDAILLOU et Émilie LÉONARD.

La présidence du bureau est assurée par la maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Madame Évelyne STRAUSS est candidate.

Mme la maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

La maire indique que doivent être élus 1 (un) délégué et 3 (trois) suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 06

c) Élection du délégué

Ont obtenu :

- Mme Évelyne STRAUSS 11 voix

Mme Évelyne STRAUSS ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

Monsieur Didier LESTRADE, Madame Sylvie CHAMBEAUDIE et Madame Émilie LÉONARD sont candidats.

- Monsieur Didier LESTRADE 11 voix
- Mme Sylvie CHAMBEAUDIE 11 voix
- Mme Émilie LÉONARD 11 voix

Monsieur Didier LESTRADE, Madame Sylvie CHAMBEAUDIE et Madame Émilie LÉONARD ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme

Victoria LE GALLIC

Secrétaire de séance



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telercours.fr.

Évelyne STRAUS
Maire de Noailhac



